

Isolement à la maison en raison de la tuberculose (TB)

La tuberculose (TB)

Vous avez la tuberculose des poumons ou de la gorge. La tuberculose est contagieuse et se transmet d'une personne à l'autre par l'air quand vous tousssez, éternuez, parlez, riez ou chantez. Elle ne se transmet ni par le partage d'ustensiles, d'assiettes, de tasses, de vêtements, de literie, de meubles ou de toilettes ni en serrant la main de quelqu'un.

L'isolement à la maison

Les lois sur la santé publique limitent les activités des personnes atteintes d'une maladie infectieuse comme la tuberculose.

Vous devez rester à la maison et loin des gens afin d'arrêter la propagation de la maladie. Pour protéger les gens :

- Vous **devez éviter** d'aller au travail, à l'école, dans les lieux de rassemblement religieux, au restaurant, au cinéma, à l'épicerie, dans les centres commerciaux ou dans tout autre endroit public.
- Vous **devez éviter** de prendre l'autobus, le métro, le train ou l'avion.

Comment protéger votre famille

- Dormez dans votre propre chambre.
- Ouvrez les fenêtres pour faire sortir les germes de la tuberculose.
- Éloignez-vous des jeunes enfants et des personnes dont le système immunitaire est affaibli, car ils pourraient attraper la tuberculose très facilement.
- Couvrez-vous la bouche et le nez avec un mouchoir de papier ou votre manche quand vous tousssez ou éternuez. Jetez les mouchoirs à la poubelle.
- Portez toujours un masque chirurgical en compagnie d'autres personnes chez vous.

- Vous pouvez faire de courtes marches dans votre quartier sans masque. Toutefois, tenez-vous loin des autres personnes.

Comment protéger les autres

- Restez à la maison et ne recevez personne.
- Évitez les endroits publics.
- Portez un masque chirurgical quand vous devez sortir pour subir un test de laboratoire ou une radiographie ou pour consulter votre médecin.
- Si vous devez vous faire transporter par ambulance, informez les ambulanciers et le personnel au service des urgences de l'hôpital que vous avez la tuberculose.

Durée de l'isolement à la maison

La période de contagion dépend de la façon dont votre corps réagit au traitement que vous recevez. L'efficacité sera déterminée en fonction du résultat des analyses de vos crachats, des radiographies et de la diminution des symptômes.

Votre médecin ou le personnel de Santé publique vous en informera quand la période de contagion sera passée et que vous pourrez reprendre vos activités normales. Assurez-vous de prendre toutes les doses de médicament antituberculeux : cela est essentiel pour éliminer la tuberculose et guérir de cette infection.

Si vous avez des questions

Appelez votre médecin, une infirmière-hygiéniste ou la personne qui s'occupe de votre TOD (traitement sous observation directe). Pour en savoir plus, consultez le site Web phsd.ca ou composez le 705.522.9200, poste 457.

R: juin 2021